

Séance du 25 janvier 2024

Date de Convocation : 18 janvier 2024

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Conseils, en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge DESHAYES, Maire.

Etaient présents : M. Cyrille FRANCOIS, Mme Aurélie BUCHARD, Mme Nolwen DODIN, M. Hubert FOUCRET, Mme Tania GAUTHIER, M. Stéphane GOUVERNEUR, M. Samuel JUMELAIS, Mme Marie-Noëlle MAHIER, M. Thierry PHILIPPÉ, formant la majorité des membres.

Absentes excusées : Mme Annie GUILLOIS, Mme Paméla JOUAULT

Absent : M. Jean-Claude GILLET

Mme Aurélie BUCHARD a été désignée secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Accords de subventions aux associations
- Devis mur mitoyen Restaurant et 4 bis rue des portes de Bretagne
- Convention Juvigné la Croixille –Accueil de loisirs
- Nouveau membre CCAS
- DETR 2024 : Projet mobilité
- Résidence autonomie : Maîtrise d'œuvre changement de chaudière et luminaires

Les élus valident le Procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour : Décision modificative n°1 BP Résidence autonomie et Devis sonnettes école.

Accords de subventions aux associations

La commission finances s'est réunie le jeudi 11 janvier. Le maire expose ce que la commission finances propose en détaillant les points suivants.

- La subvention exceptionnelle à l'association de tennis de table de 1 720 € correspond à une aide au financement pour l'achat de 2 tables à 800 euros chacune, ainsi que pour l'achat de gobelets pour un montant de 120 euros. En effet, l'association accepte régulièrement de prêter ses gobelets pour d'autres associations ou manifestations.
- Les futurs comices agricoles seront organisés en 2024 par les communes de Montenay-Chailland, en 2025 par Larchamp- Ernée puis en 2026 par Juvigné-La Croixille.
- Quatre adhérents croixillons adhèrent à l'association « Les dem'zelles » auxquels s'ajoutent trois personnes dans le bureau ou aide-animatrice. Nous proposons donc une subvention de 15 € par 7 personnes soit 105 Euros.

- M. Le Maire attire l'attention sur le fait que le comité d'animation n'a pas communiqué sur des projets pour cette année 2024. Les élus se posent la question de maintenir la subvention 600 euros. Le bureau de l'association est aujourd'hui fragilisé. L'assurance de l'association s'élève à 321 €. Après discussion, les élus souhaitent laisser 600 euros.

2024-01 : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

Suite à la présentation du tableau des demandes de subventions pour les associations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

ASSOCIATIONS	2024
AFM TELETHON	40,00 €
ALCOOL ASSISTANCE CROIX D'OR DE LA MAYENNE	40,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	212,00 €
ASS AIDE A DOMICILE LA CROIXILLE JUVIGNE ADMR	1 393,00 €
ASS COMMUNALE PROTECTION DES CULTURES	150,00 €
ASS DONNEURS DE SANG	40,00 €
ASS ETOILE SPORTIVE	3020,00 €
ASS PASS ' SPORT ECOLES (en attente)	
ASS RAND LANDES MAYENNAISES	400,00 €
ASSOCIATION AFN	81,00 €
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	600,00 €
COMICE AGRICOLE	180,00 €
COMITE ANIMATION	600,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	40,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	40,00 €
SPA (en attente)	
LES DEM'ZELLES	105,00 €
CHATILLON SPORTT BASKET	15,00 €
TOTAL	6 956,00 €

Mur mitoyen Restaurant et 4 bis rue des portes de Bretagne

M. Philippé demande si on doit protéger le mur derrière le restaurant sur toute la longueur au lieu de ne faire que la protection de la partie qui s'est écroulée. D'autres élus estiment que cela est déjà bien suffisant. M. Gouverneur s'étonne du montant faible de la réparation sur le parking du centre bourg. Ne faudrait-il pas protéger le mur sur le parking devant le restaurant avec des bordures de trottoirs ? M. Philippé et M. Foucret estiment que ça ne sert à rien car le mur est trop bas et n'est pas visible lorsque les camions se garent. M. Le Maire propose que les employés communaux fassent le muret en pierre sur le parking du centre bourg, équivalent aux 550 euros sur le devis. Mme Dodin s'étonne car les employés communaux ont déjà beaucoup de travail d'entretien de l'extérieur ; Faire intervenir les employés communaux sur ce genre de travaux ne reviendrait-il par au final à plus cher que les 550 euros ? Les élus décident donc de garder la réparation du muret sur parking du centre bourg par l'entreprise de M. Berthelot.

2024-02 : DEVIS MUR MITOYEN 4 BIS RUE DES PORTES DE BRETAGNE

Une partie du mur entre le parking du restaurant, propriété de la commune et le 4 bis rue des Portes de Bretagne s'est écroulée.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise de maçonnerie Berthelot Ludovic, La Fontaine, 53380 Juvigné.

Le devis se monte à 2 120,00 € HT soit 2 544,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise Berthelot Ludovic un montant de pour 2 120,00 € HT soit 2 544,00 € TTC

- **Autorise** le maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier

Convention Juvigné – La Croixille Accueil de loisirs

A partir du 1^{er} janvier 2024, La gestion de l'accueil de loisirs est prise en charge intégralement par la commune de Juvigné et non plus l'association Familles rurales. L'accueil de loisirs aujourd'hui c'est :

- L'accueil d'enfants sur les mercredis scolaires (36 journées), une semaine aux vacances d'hiver, de printemps et d'automne (15 journées) ainsi que 4 semaines sur l'été (20 journées).

- Un encadrement assuré par des agents communaux de la mairie de Juvigné. L'accueil se fait dans les bâtiments de la commune de Juvigné. La direction est assurée par Sophie Busson.

M. Le Maire présente les différents points de la nouvelle convention de partenariat à établir entre la mairie de Juvigné et la mairie de La Croixille.

Le budget prévisionnel total de l'accueil de loisirs pour 2024 est de 116 000 Euros.

Recettes	Dépenses
Familles animation = 20.000	Charges de fonctionnement = 23.500 €
Familles cantine = 10.000	Charges de personnel toute l'année dont les
CAF MSA = 10.000	saisonniers = 92.223 €
Subvention mairie La Croixille = 19.000 (1/4)	
<i>(somme à ajuster en N+1 selon le ratio nombre</i>	
<i>heure /enfant du bilan comptable)</i>	
Reste à charge mairie Juvigné = 57.000 (3/4)	
= Environ 116.000 €	= Environ 116.000 €

La répartition des enfants de l'accueil de loisirs : ¼ des enfants de La Croixille – ¾ des enfants de Juvigné. La subvention de la commune est proportionnelle au nombre d'enfants croixillons.

Le financement ces dernières années de la mairie de La Croixille était en 2021 de 9 280 euros, en 2022 de 9 466 euros en 2023 de 9 656 euro. En 2024 il serait de 19 000 €

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs : des frais de fonctionnement (5 785 € par an) non réajustés ces trois dernières années, une augmentation de l'offre de service (+ 43,6 % de temps d'ouverture depuis 2020) car il y a eu l'ouverture des mercredis scolaires, l'augmentation du taux d'encadrement suite à l'augmentation des temps d'ouverture, le personnel mieux formé et diplômé et l'augmentation du point d'indice du personnel. Le financement sera réajusté à l'année n+1.

La fédération Familles Rurales au niveau départemental apportera son aide sur les volets comptabilité, aide aux demandes de subventions, connaissance de la réglementation, suivi de projet, bilan, accompagnement de la directrice, budget prévisionnel, projet pédagogique, aide à l'utilisation du logiciel utilisé pour un montant de 3500 € par an. Les élus approuvent ce partenariat avec la fédération Familles Rurales.

Le comité de pilotage de l'accueil de loisirs est composé de 6 élus, soit 3 de Juvigné et 3 de La Croixille ainsi que 4 parents d'enfants soit 2 de Juvigné et 2 de La Croixille. Représenteront les élus : Serge Deshayes – Aurélie Buchard – Nolwen Dodin. Représenteront les parents d'enfants : Gwenola Granger et Carole Gourlaouen.

2024-03 : CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS JUVIGNE-LA CROIXILLE

Les communes de Juvigné et de la Croixille ont décidé de redéfinir les modalités de leur partenariat, à partir du 1^{er} janvier 2024, concernant le service Enfance Jeunesse qui englobe gestion et organisation de l'accueil de loisirs péri et extra-scolaire et du service jeunesse. Pour ce faire Familles rurales apportera son expertise moyennant finances. Madame Buchard, présente les incidences financières de cette nouvelle convention pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat avec Juvigné et Familles rurales, applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Nouveau membre CCAS

Suite au départ d'Olivier Métayer, nous avons accepté qu'Aurélie Buchard le remplace en tant qu'élue. Cependant la Préfecture a refusé la candidature de Mme LEPEC pour remplacer Mme Herriau car elle ne fait pas partie d'associations relevant du champs d'action du CCAS. Une nouvelle procédure d'appel à candidature a été faite avec publication sur l'affichage extérieur de la mairie. Mme Laura Genouel s'est présentée.

2024-04 : NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CCAS

Annule et remplace la délibération 2023-50

Suite à la démission de Monsieur Olivier METAYER, conseiller municipal qui siégeait aussi au CCAS de la Croixille, il est nécessaire de le remplacer au sein de cette instance.

Madame Valérie HERRIAU, représentante de la société civile au CCAS et dans l'impossibilité de venir aux réunions a souhaité également se retirer de cette instance.

Un appel à candidature a été affiché à l'extérieur de la mairie depuis le 27 novembre 2023.

Madame GENOUEL Laura, habitante de La Croixille et salariée de l'ADMR Juvigné-La Croixille (association d'Aide à domicile en milieu rural qui lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées entre autre) s'est portée volontaire.

Madame BUCHARD Aurélie, adjointe au Maire présente sa candidature pour remplacer Monsieur METAYER.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame GENOUEL Laura pour intégrer le CCAS en remplacement de Madame HERRIAU.

DETR 2024 : Projet mobilité

M. Le Maire détaille les devis qui permettront de réaliser les cheminements de mobilité douce sur la commune. Le montant estimatif est de 148 950,56 euros HT.

Le projet mobilité consiste en la création et la rénovation de chemins entre le parking poids lourds et la départementale n°30, les allées du cimetière, les trottoirs route de Laval et route de Fougères, la création d'un chemin entre la résidence autonomie et le terrain multisports avec achat de terrains, la création d'un chemin route de Vitré le long de la départementale entre le bourg et Le Breil avec achat de terrains.

Après prise de renseignements auprès de la Sous-Préfecture, M. Le Maire explique que certaines dépenses ne sont pas éligibles à la demande de subvention à savoir les trottoirs, les allées du cimetière et les achats de terrains. La demande portera donc sur un montant de travaux estimé à 98 914,37 €

2024- 05 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Annule et remplace la 2023-58 A

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de création et d'aménagement de liaisons piétonnes et ou cyclables entre les départementales et le bourg et dans le bourg afin de favoriser les déplacements en toute sécurité en dehors des voies de circulation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces projets et de solliciter une subvention de 30% des travaux dans le cadre du dispositif DETR 2024 Axe 3 B Aménagement concourant aux déplacements doux ; voies vertes et pistes cyclables. Le montant des travaux est estimé à 98 914,37 € soit une subvention de 29 674,31€.

Une demande de subvention de 10% du montant des travaux est aussi déposée dans le cadre du Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) soit un montant de 9 891,44 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **Valide** les projets de rénovation et création de cheminements piétonniers et pistes cyclables dans le but de favoriser les déplacements doux et la sécurité des usagers.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 29 674,31 € au titre de la DETR Axe 3B et une subvention de 9 891,44 au titre du CRTE soit 39 565,75 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce projet.

Les élus souhaiteraient que les travaux des trottoirs et du cimetière soient quand même réalisés. Il faudra donc les inscrire au budget 2024.

Monsieur Hubert Foucret va solliciter d'autres devis sur l'ensemble des travaux subventionnés ou pas qui seront retravailler avec les élus de la commission voirie.

Décision modificative Budget Primitif Résidence Autonomie

Une décision modificative doit être faite sur le budget de la résidence autonomie pour les frais d'études de la société LCA concernant l'audit énergétique Rénovation de la Résidence qui a été réalisé en 2023 et qui restaient à payer.

2024-06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET RÉSIDENCE AUTONOMIE 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Libellé	Recettes	Dépenses
	Pour mémoire BP 2024	87 241,21	87 241,21
2031	Frais d'études		1 700,00 €
2313	Constructions sur sol propre		- 1 700,00 €
	Total section d'investissement	87 241,21 €	87 241,21 €

Devis sonnette de l'école

Suite à une rencontre entre les enseignants et M. Le Maire le 16 janvier dernier, l'ouverture du portail en journée a été évoquée. L'inspection académique aujourd'hui accepte que l'école soit fermée au niveau de la porte d'entrée du hall de l'école tout en laissant ouvert les portails dans la cour. L'idée est donc d'installer trois carillons et trois poussoirs (pour avoir une sonnette indépendante dans chaque classe).

2024-07 : DEVIS SONNETTES ECOLE

Dans le but de sécuriser l'école, monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Gautier pour installer des sonnettes au niveau de la porte d'entrée de l'école.

Le montant est de 488,00 € HT soit 585,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le devis de l'entreprise Gautier pour un montant de 488,00 € HT soit 585.60 € TTC.

- **Autorise** le Maire à signer le devis

Résidence autonomie :

La société LCA a réalisé un audit énergétique de la résidence autonomie.

Plusieurs propositions d'améliorations énergétiques de la résidence autonomie sont proposés.

Les travaux préconisés sont :

Travaux	Investissement	Gains/an	Temps de retour	Temps de retour avec une augmentation annuelle du coût de l'énergie de:			
				+2%	+4%	+7%	+10%
Isolation des murs par l'extérieur	300 000	2 596	116	60	43	32	25
Isolation des murs par l'intérieur des murs sur les locaux non-chauffés	4 000	244	16	14	13	11	10
Isolation des rampants en sarking	160 000	304	526	122	77	52	40
Remplacement des menuiseries	225 000	1 973	114	59	43	31	25
Remplacement des groupes de VMC	22 000	747	29	23	19	16	14
Installation d'un préparateur thermodynamique pour l'eau chaude sanitaire	18 000	4 007	4	4	4	4	4
Remplacement de la chaudière gaz existante	32 000	1 763	18	15	14	12	10
Installation de capteurs solaires + appoint préparateur gaz	40 000	5 392	7	7	6	6	6
Installation de capteurs solaires + appoint électrique	30 000	2 314	13	12	10	9	8
Installation d'une pompe à chaleur Air/Eau	60 000	596	101	55	40	30	24
Remplacement du préparateur gaz pour l'eau chaude sanitaire	12 000	4 754	3	2	2	2	2
Remplacement des luminaires	6 000	188	32	25	21	17	14

M. Le Maire détaille chacune des lignes pour une estimation à 757 000 euros sans les frais de suivi de l'entreprise et de l'architecte qui peuvent aller de 5 % à 10 % de la somme des travaux. Plusieurs scénarios sont envisagés par la société :

Scénario 1 :

Travaux	Coût
Remplacement de la chaudière gaz existante	32 000 €
Remplacement du préparateur gaz pour l'eau chaude sanitaire	12 000 €
TOTAL TTC hors aides financières	44 000 € TTC

En gras, les variantes au scénario précédent.

Economies après travaux (5 usages)	en kWh EF	en € TTC	en Tonnes CO2	en kWh EP	
	79 609	6 957	17,8	82 665	
Temps de retour sur investissement	Brut	+2%	+4%	+7%	+10%
		6	6	6	5
CEP Projet			Chauffage	Refroidissement	ECS
kWhEP/m ² SHAB.an			97	0	13

M. le Maire attire l'attention sur le fait que les chaudières sont souvent en panne. Les élus se posent différentes questions :

- Les chaudières actuelles sont-elles adaptées à la structure ? Faut-il en prévoir une ou plusieurs ?
- Quelles sources d'énergie –gaz-pellets-pompe à chaleur ?

- Changer la chaudière alors que le bâtiment n'est pas isolé correctement : il serait peut-être plus logique d'isoler le bâtiment. Le changement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur après vont être indispensables
- Changer la chaudière alors que le bâtiment n'est pas isolé correctement : il serait peut-être plus logique d'isoler le bâtiment. Le changement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur après vont être indispensables.
- Est-ce qu'on change la chaudière maintenant ?
- Mme Dodin rappelle que les résidents et les aides à domicile ont eu froid cet hiver (panne d'une chaudière). Les résidents paient un service. On se doit d'avoir un chauffage qui fonctionne.
- Une demande de subvention à la CARSAT ou à un autre organisme est peut-être possible pour le changement de chaudière.
- La maintenance d'une nouvelle chaudière par une société 24h/24h générera des coûts supplémentaires.

La société LCA pourrait monter le dossier pour chercher des maîtres d'œuvres avec Marché à procédure adaptée, pour un montant d'environ 4 500 euros.

Scénario 2 :

Travaux	Coût
Isolation des murs par l'extérieur	300 000 €
Remplacement des menuiseries	225 000 €
Remplacement de la chaudière gaz existante	32 000 €
Remplacement du préparateur gaz pour l'eau chaude sanitaire	12 000 €
TOTAL TTC hors aides financières	569 000 € TTC

En gras, les variantes au scénario précédent.

Economies après travaux (5 usages)	en kWh EF	en € TTC	en Tonnes CO2	en kWh EP	
	127 586	10 993	28,7	130 754	
Temps de retour sur investissement	Brut	+2%	+4%	+7%	+10%
	52	36	28	22	18
CEP Projet			Chauffage	Refroidissement	ECS
kWhEP/m ² SHAB.an			67	0	13

Scénario 3 :

005
Serge DESHAYES

Travaux	Coût
Isolation des murs par l'extérieur	300 000 €
Isolation des rampants en sarking	160 000 €
Remplacement des menuiseries	225 000 €
Remplacement des groupes de VMC	22 000 €
Remplacement de la chaudière gaz existante	32 000 €
Remplacement du préparateur gaz pour l'eau chaude sanitaire	12 000 €
Remplacement des luminaires	6 000 €
TOTAL TTC hors aides financières	757 000 € TTC

En gras, les variantes au scénario précédent.

Economies après travaux (5 usages)	en kWh EF	en € TTC	en Tonnes CO2	en kWh EP	
	135 952	12 071	30,2	143 261	
Temps de retour sur investissement	Brut	+2%	+4%	+7%	+10%
	63	41	31	24	20
CEP Projet			Chauffage	Refroidissement	ECS
kWhEP/m ² SHAB.an			64	0	13

M. Le Maire demande à chacun des élus de se positionner sur le changement de la chaudière maintenant ou pas. Les élus aimeraient que les chaudières soient changées. Ils souhaitent que le système à 150 % soit conservé par sécurité en cas de panne.

Questions diverses

- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin. Les élus sont invités à noter la date dans leurs agendas.
- La mairie a reçu un courrier demandant l'autorisation d'enrober une portion de chemin communal du GAEC de la Renaudière. La commission voirie va étudier ce courrier. La commission voirie doit aussi revoir rapidement la question des chemins de la Groutière et de Mme Jourdan. La prochaine commission voirie se réunira le samedi matin 17 février.
- Atmosphère 53 qui organise les Cinés de plein air sur notre département demande de proposer deux dates. Après concertation entre élus, le vœu 1 est le samedi 7 septembre; le vœu 2 est vendredi 6 septembre. Mme Buchard reprend contact avec Atmosphère 53.
- Des composteurs sont proposés par la communauté de communes après une formation d'une heure. Il faut s'inscrire sur une liste d'attente de commande.
- Écho de la commission travaux pour le restaurant « La Gourmandise ». Une rencontre avec un troisième maître d'œuvre a eu lieu. Les élus attendent le devis. Il y a beaucoup de travaux à faire dans les différentes pièces.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 15 février à 20h. Seront à l'ordre du jour la salle de sports et la gestion des biodéchets sur la commune.

La séance est levée à 23h30

La secrétaire de séance
A BUCHARD



Le Maire
S. DESHAYES

